

# les **DANGERS** DE L'INCENDIE



**VENT, FORTES CHALEURS ET HYGROMÉTRIE BASSE AUGMENTENT LE RISQUE INCENDIE ET LES DÉPARTS DE FEUX**



**LES HERBES SÈCHES SONT LE PREMIER VECTEUR DE FEU**



**EN ÉTÉ, UN DÉPART DE FEU PEUT TRÈS RAPIDEMENT PRODUIRE UN INCENDIE HORS DE CONTRÔLE**



**LE FEU PEUT SE DÉPLACER PLUS VITE QU'UN RANDONNEUR (4 KM/H)**



**LES FUMÉES ARRIVENT AVANT LES FLAMMES. PAR LEUR OPACITÉ, ELLES DÉSORIENTENT ET PEUVENT ENTRAÎNER DES INTOXICATIONS SÉVÈRES**


## FACE AU FEU :

- Gardez votre calme. La panique peut aggraver votre situation
- Ne vous approchez pas des flammes
- Eloignez-vous du feu à la perpendiculaire de l'axe de propagation
- Rejoignez au plus vite une zone protégée
- Sur la route, ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie et ne gênez pas les secours
- Rebroussez chemin. En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule

# **DONNER** l'ALERTE



**“ FACE À UN DÉPART DE FEU, J'ALERTE AU PLUS VITE LES SECOURS ”**

 *If you witness a fire, call 18 or 112 for help !*

**AYONS LES BONS  
RÉFLEXES**

[feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)

# 18 ou 112 114

pour personnes  
malentendantes

**Les informations à fournir à l'opérateur :**

Vos coordonnées, votre localisation précise, la nature du feu (dégâts, fumées...) ce qui vous paraît menacé.

## REJOIGNEZ LES POMPIERS VOLONTAIRES DE L'HÉRAULT

Etre sapeur-pompier volontaire, c'est s'engager au service de la population et prendre soin des autres.

C'est également découvrir et développer au sein d'une corporation des valeurs fortes telles que l'altruisme, la solidarité ou encore le courage.



Première force des secours du département



Rejoignez nous sur [www.sdis34.fr](http://www.sdis34.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique.  
Document gratuit, ne peut être vendu.



# LA FORÊT EST PRÉCIEUSE, JE LA PROTÈGE.



# ÉDITO



**Kléber Mesquida**

Président du Département de l'Hérault

## Prévenir, former, protéger

Le réchauffement climatique, avec ses sécheresses et ses canicules répétées, rend la lutte contre les incendies de forêt et les crises environnementales plus essentielle que jamais. Le Département de l'Hérault, en partenariat avec l'Entente Valabre et des structures comme le tout nouveau Pôle de Préparation à l'Engagement aux Situations d'Urgence (PPESU), redouble d'efforts pour prévenir ces risques et garantir une réponse adaptée aux crises.

Ce centre unique, avec ses outils de simulation numérique, ses espaces de mise en situation pratique et ses aires de manœuvre, place la formation des sapeurs-pompiers au cœur de la préparation aux urgences. Préserver nos espaces naturels et garantir la sécurité des Héraultais ne sont pas de simples missions, ce sont des responsabilités partagées. Ensemble, nous renforçons chaque jour la résilience de notre territoire.



Délégation à la  
Protection de la Forêt  
Méditerranéenne



RÉGION  
SUD



## ⚠️ ACCÈS AUX FORÊTS DE L'HÉRAULT :

### Consultez chaque jour la carte de vigilance feux de forêt

Du 16 juin au 30 septembre, la préfecture de l'Hérault établit le niveau de danger incendie de forêt du jour, pour les 9 massifs forestiers du département.

- **Accès autorisés**
- **Accès autorisés / prudence de rigueur**
- **Accès déconseillés**
- **Accès interdit dans les espaces forestiers désignés dans l'arrêté préfectoral**



Retrouvez la carte :  
[risque-prevention-incendie.fr/herault/](http://risque-prevention-incendie.fr/herault/)



Liberté  
Égalité  
Fraternité



# les BONNES PRATIQUES

## EN FORÊT :

**Je proscriis la cigarette**, le BBQ et les feux de camps.

Il est interdit de fumer dans les bois et les forêts (jusqu'à 200 mètres de ceux-ci) pendant la période à risque d'incendie, fixée arrêté préfectoral.

## EN VOITURE, JE VEILLE À :

**Éteindre ma cigarette** dans un cendrier approprié ou de poche.

**Éviter de stationner** dans les zones herbeuses et devant les barrières DFCl (Défense des Forêts Contre les Incendies) pour ne pas gêner les secours.

## AU JARDIN :

dans les parcelles situées en forêt et à moins de 200 mètres d'une forêt :

**Je privilégie les barbecues en dur.**

Dans l'Hérault, à proximité de forêts ou de végétations sensibles à l'incendie, l'usage des barbecues est autorisé uniquement au sein des habitations et dépendances. Néanmoins, il est vivement recommandé de suivre ces prescriptions.



**+ D'INFOS**  
[www.prevention-incendie-foret.com](http://www.prevention-incendie-foret.com)  
[www.herault.fr](http://www.herault.fr)

## Pour le brûlage de déchets végétaux

Les pratiques de brûlage sont strictement réglementées dans le département de l'Hérault. Le brûlage de déchets végétaux (taille de haies ou vergers, tonte de pelouses, feuilles mortes, résidus du potager...) issus de parcs et jardins privés est rigoureusement interdit par le règlement sanitaire départemental, toute l'année, pour tous. Cette interdiction ne concerne pas les produits issus de l'agriculture ou la sylviculture.

La seule dérogation pour les particuliers porte sur l'incinération des restes de coupe des obligations légales de débroussaillage pour la défense des forêts contre l'incendie. Elle s'applique en dernier recours, si le broyage sur place ou l'enlèvement en déchetterie est impossible. La réglementation est applicable à l'intérieur et à moins de 200 mètres des « zones exposées » qui comprennent les bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que les landes, garrigues et maquis. Seuls les propriétaires et les ayants-droits peuvent avoir recours à l'emploi du feu.

## CONSIGNES

Pour l'Hérault, les brûlages sont interdits du 16 juin au 30 septembre, et toute l'année dès que le vent dépasse les 40 km/h. Du 15 mars au 15 juin et du 1er au 15 octobre, une déclaration préalable en mairie est requise. Avertir systématiquement le SDIS (Tel 18 ou 112) au moment d'engager un brûlage, rester sur place en permanence et avertir de nouveau lorsqu'il est terminé.

## Pour les travaux en période à risque,

Je connais la réglementation de mon département qui limite l'usage des tronçonneuses, débroussailleuse, broyeurs, meuleuses et plus généralement tout matériel produisant des flammes ou étincelles. J'adapte mes travaux en fonction des jours à haut risque, des heures les plus chaudes ou venteuses. Pour éviter tout départ de feu, j'entretiens et je nettoie régulièrement mon matériel, j'utilise un entonnoir et un geotextile absorbant pour les pleins d'essence. Je contrôle toujours la zone déjà travaillée et je veille à avoir à proximité un moyen d'extinction adapté.



*No smoking and do not throw out your cigarette butts in forest - Barbecues and camp fires are strictly prohibited in forest  
Warning ! parking motor vehicles next to dry vegetation is dangerous - Never burn yard waste during the risk period*



**+ D'INFOS**  
sur la réglementation de l'Hérault

